

Vivre la foi par la justice

Séminaire pour le 25^e anniversaire d'AEFJN

15 novembre 2013

Rome, Italie

Conférence principale : « Vivre la foi par la justice : frontières anciennes et nouvelles »

Agbonkhanmeghe E. Orobator, SJ

Note de la traductrice : je n'ai pas trouvé la traduction officielle des textes du Synode de 1971

Remarques préliminaires en guise d'introduction

Pour nous, chrétiens au 21^e siècle, la conjonction des mots « foi » et « justice » apparaît comme normale alors qu'elle aurait peut-être paru étrange à des chrétiens d'une autre ère. Les deux termes ont survécu à des siècles de définition et de distorsion. Alors qu'à l'époque dorée de la scolastique, le premier trouvait une expression sublime comme un assentiment à un ensemble de propositions dogmatiques, sous l'influence de penseurs modernistes, le dernier a été réduit à une question de desserts justes. De nos jours, la plus grande menace, me semble-t-il, reste la tentative de réduire les deux concepts à une simple formulation théorique ou une prédilection individualiste, auquel cas la foi serait une question de ce qu'une personne choisit de croire et la justice un extra facultatif. Une telle attitude, non seulement fausse la signification de la foi et de la justice mais, de manière plus significative, elle la désacralise, car nombreux sont les femmes et les hommes, dans la longue histoire de la chrétienté, dont le témoignage de foi fut authentifié par des actions de justice héroïques et prophétiques, pour lesquelles ils ont offert le sacrifice ultime. D'Ignace d'Antioche à Oscar Romero ; de Jeanne d'Arc à Ita Ford ; des martyrs d'Ouganda aux martyrs du Salvador, la justice a toujours été *via eminentiae* pour vivre l'engagement à la foi chrétienne de manière radicale et authentique.

Dans les narrations des prophètes d'autrefois, comme l'Écriture hébraïque le mentionne à plusieurs reprises, l'engagement pour la justice servait de chemin préféré et de manifestation d'une vie vertueuse et d'une relation d'alliance avec Dieu. Pour citer le Synode des évêques de 1971 sur la « Justice dans le monde » :

Dans l'Ancien Testament, Dieu se révèle à nous comme le libérateur des opprimés et le défenseur des pauvres, en demandant au peuple la foi en lui et la justice envers le prochain. Ce n'est que dans l'observance des devoirs de justice que Dieu est vraiment reconnu comme le libérateur des opprimés. (n° 30)

Cette « exigence » qui relie la dévotion religieuse, l'observance rituelle et l'obéissance de la foi avec une vie juste, l'amour et la miséricorde, n'est jamais rendue plus visible que dans le traitement de la veuve sans défense, de l'orphelin vulnérable et de l'étranger déplacé. Dans le contexte de l'Ancien Testament, l'impératif de témoigner de la foi par la justice au nom de cette catégorie des pauvres de Yahweh était établie comme une injonction divine qui remplaçait l'ostentation ritualiste et l'orthodoxie légaliste. Pour parler en théologien, et c'est plus important, cette injonction était établie comme une caractéristique qui définissait le Dieu d'Israël : « Car c'est le SEIGNEUR votre Dieu qui est le Dieu des dieux et le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, puissant et redoutable, l'impartial et l'incorruptible, qui rend justice à l'orphelin et à la veuve, et qui aime l'émigré en lui donnant du pain et un manteau. » (Deut. 10, 17-18, traduction TOB)

Dans le contexte du Nouveau Testament, que ce soit dans l'action de Jésus de Nazareth ou dans les comptes rendus des écrivains du Nouveau Testament, « La foi dans le Christ, le Fils de Dieu et le Rédempteur, et l'amour du prochain constituent un thème fondamental » (« Justice dans le

monde », n° 33). Le Synode sur la « Justice dans le monde » disserte sur cette idée de l'inséparabilité de la foi au Christ et de l'amour du prochain :

Selon le message chrétien, par conséquent, notre relation à notre prochain est liée avec notre relation à Dieu ; notre réponse à l'amour de Dieu, qui nous sauve par le Christ, se montre effective dans son amour et son service du peuple. L'amour chrétien du prochain et la justice ne peuvent être séparés. Car l'amour implique une exigence absolue de justice, notamment une reconnaissance de la dignité et des droits de notre prochain. La justice n'atteint sa plénitude que dans l'amour. (n° 34)

Pour parler en tant que Jésuite – et je le fais avec beaucoup d'humilité – la conjugaison de la foi et de la justice est, non seulement native, mais constitutive de l'édifice apostolique entier de la Société de Jésus, en théorie si pas toujours en pratique. Depuis le dernier quartier du siècle dernier, les Jésuites ont maintenu tenacement l'inséparabilité du « service de la foi et la promotion de la justice » comme la mission centrale de la Société de Jésus. La 32^e congrégation générale de la Société de Jésus (du 2 décembre 1974 au 7 mars 1975) a donné une formulation définitive de la symbiose de la foi et de la justice :

Aux nombreuses requêtes reçues de toutes les parties de la Société pour des décisions claires et des directives précises concernant notre mission aujourd'hui, la 32^e Congrégation générale répond comme suit. La mission de la Société de Jésus aujourd'hui est le service de la foi, dont la promotion de la justice est une exigence absolue. Car la réconciliation avec Dieu exige la réconciliation des personnes l'une avec l'autre.

Sur la force de cette déclaration officielle de la mission de la Société de Jésus, « foi qui accomplit la justice », « foi cherchant la justice », ou « foi faisant justice » sont devenus des mantras et des critères des préférences apostoliques de la Société de Jésus. Jusqu'à ce jour, la Société de Jésus continue à insister sur cet impératif de justice comme son expression préférée de la foi, bien qu'elle ait ajouté d'autres dimensions telles que le dialogue avec les cultures, l'engagement avec d'autres traditions religieuses et la responsabilité de l'intégrité écologique. Pour le dire brièvement, d'un point de vue apostolique, l'idéal jésuite est incarné dans une foi qui fait justice. Le mot-clé est « fait » ; il résiste à toute tentative de comprendre la foi en dehors d'un contexte particulier qui exige l'engagement d'une manière personnelle et pratique. La foi ne peut être caractérisée comme une entité « vivante » que si elle est manifestée dans des actes de justice.

Pour rester un peu plus longtemps avec l'exemple des Jésuites, le développement de la mission jésuite depuis sa 32^{ème} Congrégation générale en 1975 jusqu'à sa 35^{ème} Congrégation générale en 2008 démontre clairement que le *contexte* du service de foi et de la promotion de la justice est tout sauf statique. (voir CG 35, D.2, n° 24). Ceci implique que la promotion de la justice, comme partie intégrante du service de la foi, constitue le sujet d'une interprétation continue. Les contextes changeants déterminent le point focal, la nature et les moyens de cette mission. Donc, le discernement continu est central dans l'appel à vivre la foi par la justice. Aucune action singulière n'épuise la signification de la foi, et le moyen de vivre une foi authentique requiert un discernement, compris comme un regard contemplatif et critique sur les signes de notre temps.

Pour résumer mon point principal ici, la mission de la foi qui fait justice s'adapte à diverses situations particulières et locales. Sa *signification* n'est ni fixée ni immuable. En quelque lieu que l'humanité est menacée par des systèmes socio-économiques, politiques et religieux injustes, là les croyants sont appelés à donner expression à leur foi par l'action au nom de la justice. Diverses initiatives apostoliques incarnent les multiples significations de la foi qui fait justice. La pluralité

d'options signifie que le domaine de l'action disponible pour un croyant n'est plus confiné aux modèles familiers d'une piété et d'une dévotion désincarnées.

A la lumière des considérations précédentes, j'aimerais considérer trois frontières qui présentent des défis particuliers à la conjonction de la foi et de la justice dans le contexte contemporain. Je préface ceci par une brève revue comparative du statut de la foi en Afrique et en Europe.

Entre l'Afrique et l'Europe

Historiquement, la relation entre l'Afrique et l'Europe a été comme un échiquier. Ce n'est pas mon intention, dans cet exposé, de m'attarder sur les événements historiques vexants et sur les questions persistantes qui caractérisent cette relation. Je traite de cette relation dans la mesure où certains de ses aspects continuent à soulever des questions pour le sujet considéré, notamment foi et justice.

Maintenir que dans les contextes contemporains respectifs de l'Afrique et de l'Europe, foi et justice, prises séparément ou en combinaison, ne signifient pas la même chose, semblerait une estimation juste. En considérant les situations actuelles sur les deux continents, et pour parler en termes généraux, l'expression « foi vivante » semblerait attribuée plus précisément à l'Afrique qu'à l'Europe. Alors que, dans la première, les statistiques attestent une résurgence et une effervescence phénoménales du christianisme, dans la dernière, des statistiques sinistres et la démographie de la pratique religieuse engendrent un sens palpable d'atrophie et de décomposition. Si le christianisme et la manifestation concomitante de foi sont en croissance en Afrique, le contraire est le cas en Europe. Bien que l'explosion actuelle dans la fortune démographique du christianisme en Afrique doive son origine aux mouvements missionnaires du 19^e siècle, ce fait seul ne rend pas compte de la croissance impressionnante du christianisme en Afrique. L'Afrique, nous le savons, est le foyer de certaines traditions anciennes du christianisme, spécifiquement en Afrique méditerranéenne (Maroc, Tunisie et Algérie), en Afrique copte (Egypte et Nubie) et en Afrique orthodoxe (Ethiopie). La situation démographique actuelle a de profondes racines historiques en Afrique.

Paradoxalement, cependant, sur l'évidence des conditions prédominantes, que ce soit dans le contexte de la croissance religieuse, comme c'est le cas de l'Afrique, ou du déclin, comme c'est prévalent en Europe, la religion, d'une manière générale, fait face à des menaces externes et internes particulières. Par exemple, alors que l'Europe est hantée par le désespoir, l'Afrique flirte avec la satisfaction. Chacune de ces attitudes affecte le lien entre foi et justice. Il y a, cependant, des menaces plus graves qui minent potentiellement le lien entre foi et justice, notamment le sécularisme en Europe et le sectarisme en Afrique.

Comme le Pape émérite Benoît XVI l'a démontré à maintes reprises, à tort ou à raison, le sécularisme maintient une alliance affreuse avec le relativisme et l'athéisme pour atténuer, sinon pour éliminer complètement, la pertinence et la viabilité de la foi dans un contexte post-moderne. D'autre part, l'instrumentalisation de la religion, mise en évidence par les insurrections croissantes basées sur la foi et le sectarisme, constitue une menace significative pour la pratique de la foi dans certaines parties de l'Afrique, par exemple au Kenya, en Tanzanie, au Zanzibar, en Somalie, au Nigéria, en Egypte, au Mali, en République centrafricaine et au Niger.

A nouveau, en parlant de manière assez générale, je suis convaincu que le sécularisme fait pour l'Europe ce que le sectarisme fait pour l'Afrique. Que l'une soit privée de foi ou que l'autre en soit saturée, il me semble que la différence est la même. En tant qu'option idéologique qui repose sur un système philosophique pour déclarer Dieu hors de l'existence, le sécularisme est le revers du sectarisme, car ce dernier cherche à imposer de force au peuple une compréhension particulière de

Dieu. Le danger, cependant, repose dans la réalisation qu'aucun des deux systèmes ne peut servir de base ou de fondation ferme pour une notion et une pratique de la justice qui soient humaines et humanisantes. Dans des circonstances extrêmes, le sécularisme réduit la justice à une affaire de régime de la loi ; le sectarisme projette une caricature de justice comme excuse pour une anarchie piétiste.

Une autre menace interne à la relation symbiotique entre foi et justice est le phénomène de l'évangile de la prospérité – prévalent en Afrique – qui spiritualise des défis concrets, en les réduisant par là au domaine des imperfections et de la malchance, plutôt que de reconnaître et d'interpeller l'injustice structurelle à la racine du malaise socio-économique et politique. Je suis convaincu que si la foi en Afrique ne s'occupe pas sérieusement des questions concrètes qui importent aux Africains, elle risque de devenir la proie de l'intention en maraude du sécularisme, en perdant par là sa pertinence dans la sphère socio-économique et politique plus large. Il y a une évidence empirique que « les Africains rangent généralement le chômage, le crime et la corruption comme des problèmes plus graves que le conflit religieux » (« Tolerance and Tension : Islam and Christianity in sub-Saharan Africa », [Tolérance et tension : Islam et christianisme en Afrique sub-saharienne], The Pew Forum on Religion & Public Life, April 2010). Telles que je les vois, ces préoccupations ont des racines dans des structures injustes de la société. Dans de telles situations d'injustice structurelle, je crois que diluer leur menace et l'urgence d'une réponse viable, en faisant simplement appel aux stratégies de l'évangile de la prospérité, constitue un acte plus grave d'injustice. Comme je l'ai déjà démontré, sur l'évidence de l'Évangile, la foi n'est jamais détachée de la réalité concrète de la vie des gens. Même quand le christianisme met l'accent sur la primauté du « château intérieur », un tel édifice spirituel n'est jamais un lieu pour s'évader de la réalité du monde matériel. Dans les meilleures traditions de la foi chrétienne, la contemplation et la prière ne sont jamais détachées de l'action et du travail.

Mises à part les menaces pour la foi, il y a des aspects spécifiques de la relation entre l'Afrique et l'Europe qui méritent une sérieuse considération du point de vue de foi et justice. Ma position est que de telles questions constituent des frontières anciennes et nouvelles pour la question que nous considérons, nommément vivre la foi par la justice.

La migration et la mondialisation de l'indifférence

En Europe la question épineuse de la migration est devenue un grand sujet de discorde. Puisque l'urgence politique engendre une éruption de rhétorique et de mesures tactiques destinées à endiguer la marée de migrants venus d'Afrique et d'ailleurs, certaines voix critiques ont contesté vertement les formidables barrières érigées pour fortifier l'Europe contre l'afflux d'immigrants, comme une négation du principe éthique de solidarité. Que ce soit à Lampedusa ou à Malte, les conséquences d'un tel manque de solidarité sont devenues intensément dramatiques et effroyables. Lorsque près d'une centaine d'immigrants ont péri en vue de la côte de Malte en août 2008, le Pape émérite Benoît XVI a fait appel à la solidarité entre l'Afrique et l'Europe pour traiter la crise. Il a déclaré :

La migration est un phénomène qui est présent depuis l'aube de l'histoire humaine, et elle a toujours, pour cette raison, caractérisé les relations entre les peuples et les nations. L'urgence que la migration est devenue à notre époque, néanmoins, fait appel à nous et, tandis qu'elle sollicite notre solidarité, elle exige en même temps des réponses politiques efficaces.

Cinq ans plus tard, le 3 octobre 2013, après la tragédie fatale en vue des côtes de Lampedusa, qui a réclamé les vies de 360 immigrants, le Pape François a répété une préoccupation semblable, précisément sur le manque de solidarité comme symptomatique d'une culture d'indifférence :

La culture du bien-être, qui nous fait penser à nous-mêmes, qui nous rend insensibles aux cris d'autres personnes, qui nous fait vivre dans des bulles de savon, qui sont belles mais qui ne sont rien, est illusion de futilité, du provisoire, qui apporte l'indifférence envers les autres, qui apporte même la globalisation de l'indifférence. Dans ce monde de globalisation nous sommes tombés dans une mondialisation de l'indifférence. Nous sommes habitués aux souffrances des autres, cela ne nous concerne pas, ce n'est pas notre problème.

Entre les préoccupations exprimées par les deux papes, nous pouvons détecter un impératif moral établi sur la foi en regard du phénomène complexe des flux mondiaux migratoires et de réfugiés. Les questions en jeu incluent la vente d'armes, la détention et le soin des demandeurs d'asile et des immigrants, l'opportunisme politique et des réactions xénophobes. Clairement, la responsabilité de cette crise se trouve des deux côtés de la ligne de partage des eaux. Comme l'ont déclaré les évêques au Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM), suite à la tragédie de Lampedusa : « Le drame de la migration, avec un nombre croissant de jeunes qui risquent leur vie pour quitter l'Afrique, reflète la profondeur du malaise d'un continent qui traîne toujours les pieds pour offrir des conditions favorables telles que l'emploi, l'éducation et la bonne santé. » Cependant, comme les Provinciaux jésuites d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique-Madagascar l'ont dit clairement dans leur déclaration : « L'Europe doit accepter sa part de responsabilité pour les flux migratoires mondiaux. Beaucoup d'états européens ou leurs entreprises fournissent des armes à l'Afrique, souvent en secret. Ces livraisons d'armes alimentent des conflits, qui à leur tour alimentent des flux migratoires. Notre monde est tellement en communication réciproque que nous ne pouvons pas situer la frontière de notre souci à la Méditerranée. »

Ce n'est pas mon intention de m'engager dans une polémique ou l'attribution de blâmes. Ma remarque est simple : la question des flux migratoires représente un défi pour la manière dont nous vivons la foi et pratiquons la justice en Afrique et en Europe ; elle appelle les deux continents à embrasser les principes de la tradition sociale catholique, tels que la solidarité et l'hospitalité mutuelles, et à s'engager dans un processus d'interaction et d'apprentissage mutuels.

Ecologie : appelés à être des « intendants de la Providence »

Si ce n'est pas déjà clair, laissez-moi réitérer ma conviction que la projection de la foi au-delà du domaine des actions individuelles isolées, au niveau des systèmes ou structures socio-économiques et politiques, est constitutive de la tradition sociale catholique. Cependant, les structures qui servent de lieu pour la connexion de foi et justice ne sont pas exclusivement socio-économiques ou politiques. Je tiens l'opinion que, dans le contexte du monde d'aujourd'hui, le lieu le plus critique pour vivre la foi par la justice réside dans le domaine de l'intégrité et du souci de l'environnement. L'écologie est la nouvelle frontière de la foi qui fait justice.

Comme le groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (IPCC) l'a rapporté récemment, au sujet de l'état du climat mondial, un pourcentage prépondérant d'activité et d'influence anthropogéniques rend compte de la dévastation écologique et de la pollution environnementale qui ont suscité un changement de climat hostile. Nous sommes conscients qu'une telle évidence scientifique conclusive n'a pas réussi à convaincre les négateurs ; cependant, nous ne pouvons pas supprimer la vérité dérangement – pour parler en termes pauliniens – que, à cause de l'influence des êtres humains sur la nature, le monde tel que nous le connaissons est en train de

passer. Le catalogue d'évidence choquante du lien causal entre nos actions et l'état de la terre couvre le globe entier : brouillard qui réduit la visibilité en Chine, méga-feux en Australie, déforestation en RD du Congo, sécheresse en Ethiopie et en Somalie, inondations en Inde, tempêtes dévastatrices en Asie et en Amérique du Nord, fonte des glaces polaires, disparition de la neige du sommet du Kilimanjaro... Face à de telles situations nous devons poser la question : « Qu'est-ce que la foi a à voir avec cela ? »

Bien qu'il y ait de multiples interprétations de la signification du commandement biblique de « soumettre la terre » (Genèse 1, 28), dans une perspective de foi, le soin de la terre constitue une injonction de provenance divine, antithétique d'une relation d'exploitation de la nature. De quelque manière que nous interprétions Genèse 1, 28, nous ne pouvons éviter la vérité que les ressources de la terre sont aussi limitées que les changements climatiques sont irréversibles. Par conséquent, si nous acceptons le principe éthique que les ressources de la terre sont destinées au bien commun de la race humaine entière (voyez *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 2402), la justice demande que nous confrontions et dénoncions tout système qui s'approprie les biens de la terre de manière disproportionnée et qui épuise ses ressources avec insouciance. Dans cette ligne de pensée, la justice écologique représente la nouvelle manière de vivre la foi. Ce qui rend l'impératif éthique sous-jacent le plus contraignant, c'est le fait que l'écologie touche le destin, non seulement de millions de personnes appauvries, mais aussi de la population mondiale entière pour les générations à venir. Dans ce sens, la foi nous appelle à approcher la question, non seulement d'un point de vue théorique et technique, mais du point de vue de notre destinée partagée qui est menacée maintenant par l'inhumanité de l'homme envers la nature. Comme je le vois, la dégradation et l'exploitation de la terre représentent un affront à la foi qui fait justice.

Pour parler plus personnellement, ma foi en tant qu'Africain m'enseigne à voir une connexion vitale entre les êtres humains et leur environnement immédiat et à montrer « un respect religieux pour l'intégrité de la création » (*Catéchisme de l'Eglise catholique*, n° 2415). Le destin de l'un est lié à la survie de l'autre. Enoncée de la sorte, une catégorie morale qui est uniquement africaine peut nous offrir des ressources utiles pour traiter efficacement du défi de la dégradation écologique anthropogénique. Je parle de l'idée d'*Ubuntu*. Comme catégorie morale – et par conséquent, apparentée aux principes de la tradition sociale catholique – *Ubuntu* appelle notre attention sur la simple vérité que notre survie en tant que race humaine est intimement liée à la survie de la terre. Nous sommes parce que la terre existe et, pour que nous continuions à exister, la terre doit devenir l'objet de notre soin et souci spécial.

Sur cette question critique de l'intégrité de la création, en tant que peuple de foi, que nous soyons laïcs, religieux ou clercs, nous sommes confrontés au défi de vivre notre foi d'une manière prophétique. En regard aux soucis écologiques considérés, j'argumenterais que la *foi vivante* est incarnée, non dans des déclamations élevées sur l'intégrité de la création mais, ce qui est beaucoup plus important, dans un changement radical de notre style de vie, individuellement et collectivement. Confrontés à un défi aussi grand, le point de départ de la foi vécue par le moyen de la justice est un examen personnel honnête et critique : Que prenons-nous de la terre et comment ? Que rendons-nous à la terre ? Si planter un arbre constitue une modeste contribution à la survie de la terre, de combien d'arbres pouvons-nous individuellement revendiquer la responsabilité ? Jusqu'à quel point exerçons-nous « penser, manger, épargner » afin d'éviter une perte de nourriture et un gaspillage de nourriture ? Quel est notre engagement à la formule simple de réduire, réutiliser et recycler ? Un manque d'engagement dans de tels domaines ordinaires d'une relation juste à la terre met en question l'authenticité de notre foi et la crédibilité de nos actions au nom de la justice.

Entre service et servitude

Une troisième et dernière considération ou frontière concerne la question du genre. En Europe ou en Afrique, le genre a toujours été un facteur de foi et de conviction ; c'est sur cette base que le rôle et la participation des femmes et des hommes étaient définis socialement et codifiés doctrinalement dans l'Eglise et la société. Il y a d'amples preuves matérielles que des progrès significatifs ont été enregistrés dans la sphère publique sur la question de l'égalité des genres. D'après une enquête récente du Forum économique mondial, il y a eu des améliorations dans l'égalité économique et l'autonomisation politique pour les femmes, mais il n'y a encore aucun pays où les femmes et les hommes sont égaux (Global Gender Gap Report 2013 [rapport mondial du fossé du genre 2013]). Cependant, lorsque nous dirigeons notre attention vers l'Eglise, nous trouvons une communauté qui continue à lutter contre une perception venue de son histoire, qui la représente comme une institution qui est, de manière inhérente, patriarcale et misogyne. C'est mon opinion réfléchie qu'en matière d'égalité des genres l'Eglise se laisse encore distancer. Avec les mots du second Synode africain, « malheureusement, l'évolution des manières de penser dans ce domaine est beaucoup trop lente » (Africa Munus, n° 57). Malgré des indicateurs positifs, tels que ceux qui sont contenus dans l'enquête du Forum économique mondial, le catalogue des défis basés sur le genre auxquels les femmes sont confrontées défie toute croyance : le viol, non seulement comme acte criminel, mais comme arme de guerre ; l'utilisation de femmes et de filles comme esclaves sexuelles sur le théâtre de conflits violents ; l'exploitation du travail des enfants ; le manque d'opportunités égales pour l'éducation, comme nous le voyons par exemple au Sud-Soudan, où moins de 1 % des filles d'âge scolaire terminent effectivement l'école primaire ; la pratique entêtée de l'excision ; la menace du mariage précoce, et le problème associé de la mortalité maternelle ; les abus domestiques ; la prise pour cible de femmes homosexuelles par le moyen odieux de soi-disant « viol correctif »... Et nous ne devons pas sous-estimer les liens systémiques entre pauvreté, maladie, analphabétisme, etc. et le genre. Je dresse cette liste, pas simplement pour choquer notre sensibilité mais pour démontrer l'étendue des problèmes que la foi ne peut ignorer si elle a quelque prétention crédible à la justice comme son mode d'expression préféré. Sur certains de ces problèmes, comme dans d'autres domaines que j'ai discutés, les axes de l'Europe et de l'Afrique sont connectés – un exemple évident étant le phénomène de la traite des humains, spécialement des femmes et des filles, dont l'Afrique est un exportateur net vers l'Europe. Comme je la vois, l'existence continue de barrières structurelles, culturelles, religieuses et idéologiques qui empêchent la participation des femmes dans tous les domaines de la vie constitue une grave manifestation d'injustice. Et ne montrons pas du doigt des institutions sociales et politiques en dehors de notre Eglise : il y a une évidence irrécusable du fossé des genres dans notre Eglise. Comme le Synode des évêques sur la « Justice dans le monde » nous le rappelle de manière poignante, « tout qui s'aventure à parler de justice aux gens doit d'abord être juste à leurs yeux » (n° 40). En d'autres termes, la justice commence à la maison ! Je me souviens des paroles du Cardinal Léo Joseph Suenens, alors archevêque de Malines-Bruxelles en Belgique, à la troisième session du Concile Vatican II. A l'occasion du débat sur l'admission de femmes auditrices au concile, il fit une remarque incisive : « Les femmes, railla-t-il, je crois qu'elles constituent la moitié de l'humanité. » Si la réalité du déni des dons, talents et contributions de la moitié de l'humanité est moralement répugnante, elle ne constitue pas en elle-même la seule base pour transposer cette question dans le domaine de la justice. La foi enseigne l'égalité et la dignité de la race humaine – que tous et toutes sont créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Comme je les vois, les implications de cet acte de foi sont importantes, à la fois pour l'Eglise et pour la société. Pour le dire simplement,

ou bien nous croyons que les femmes sont créées par un Dieu juste, ou bien nous sommes les dévôts d'un dieu moindre. Il n'y a pas d'autres options. Donc, comme lieu où vivre la foi par la justice, le genre transcende la pure rhétorique, qui ne manque pas dans la documentation officielle copieuse et dans les déclamations de l'Église. Il est rassurant que le Pape François a récemment centré l'attention sur la question des rôles du genre et la participation dans l'Église, et qu'il nous a rappelé l'injustice qu'il y a à confondre et joindre « service » et « servitude » par rapport au rôle des femmes dans l'Église, et à nous interposer entre Dieu et les homosexuels, en jugeant ceux-ci. De quelque manière que nous abordions ce souci, nous ne pouvons pas le réduire à de simples considérations de définitions. Alors que les images que nous avons de Dieu peuvent déterminer la qualité et la teneur de la relation sociale que nous construisons dans l'Église et dans la société, la modification théologique de cette image n'est pas une preuve suffisante ou une cause d'une relation plus juste entre les genres. Le défi auquel nous sommes affrontés est en relation avec la nécessité d'une déconstruction radicale des bases de l'inégalité des genres et la reconstruction concomitante d'un arrangement plus juste – une tâche pour laquelle la conversion personnelle et institutionnelle reste un prérequis fondamental.

Conclusion

Il y a plus de quatre décennies, le Synode des évêques sur la « Justice dans le monde » (1971) a proclamé catégoriquement le lien inséparable entre foi et justice : « L'action pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile, ou, en d'autres termes, de la mission de l'Église pour la rédemption de la race humaine et sa libération de toute situation oppressive » (n° 6). Avec des paroles telles que celles-ci, le Synode a démontré que la crédibilité de la foi est mesurée par la cohérence de nos actions au nom de la justice. « Car, à moins que le message chrétien d'amour et de justice montre son efficacité par l'action pour la cause de la justice dans le monde, il ne gagnera qu'avec difficulté une crédibilité auprès des peuples de notre époque » (« Justice dans le monde », n° 35). Voici ce que je considère comme l'implication majeure de cette conjonction axiomatique de foi et justice : ou bien nous sommes des chrétiens qui vivons notre foi par une participation active à la transformation du monde, ou nous sommes des charlatans qui utilisons la rhétorique de la foi comme une feuille de figuier pour notre hypocrisie vertueuse. J'aimerais conclure cette réflexion sur vivre la foi par la justice avec les paroles de Paul VI dans *Evangelii Nuntiandi*, que l'action parle plus haut que les mots : « " L'homme (ou la femme) contemporain (e) écoute plus volontiers les témoins que les maîtres, ou si lui (ou elle) écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont des témoins " (41). Je suis convaincu que l'action au nom de la justice demeure le témoin le plus authentique d'une vie de foi. Je vous remercie pour votre attention aimable et patiente !